



le 19/05/2026

LYCEE LES ARDILLIERS - TARIFS 2026/2027

Nos tarifs sont forfaitaires et calculés sur 10 mois

Soucieux de vouloir maintenir et permettre l'accès à notre Etablissement au plus grand nombre, en lien avec le charisme des Sœurs Jeanne Delanoue et celui des frères Don Bosco, nous avons réfléchi à une diversité de l'offre quant à la restauration.

Nous allons donc proposer à chaque jeune de déjeuner au lycée soit avec la restauration plus traditionnelle au self, pour un coût de 7.76 euros le repas, soit d'amener son pique-nique.

Ainsi, nous avons décliné la possibilité de déjeuner au lycée de multiples manières afin de permettre à chaque famille de pouvoir trouver dans nos propositions une solution adaptée, permettant aux jeunes confiés de se restaurer.

CES TARIFS TIENNENT COMPTE DES PERIODES DE STAGE EN ENTREPRISE

TARIF MENSUEL AVEC LA CONTRIBUTION	EXTERNE	DP3	DP4	DP5	DP PICNIC	INTERNE
3ème Pro	75,00	144.37	167.50	190.62	100,00	423,00
2NDE CAP EPC						
2NDE AAGA	75,00	138.32	159.43	180.54	100,00	423,00
2NDE ASSP						
2NDE MRC						
2NDE MPMIA	75,00	140.65	162.53	184.42	100,00	423,00
2NDE AEPA	75,00	142.05	164.40	186.74	100,00	423,00
2NDE ST2S/ TST2S	75,00	149.03	173.71	198.38	100,00	423,00
1AEPA/ASSP						
1PLP/PCE						
1MCVA/MCVB/MACC	75,00	135.99	156.32	176.66	100,00	423,00
1ST2S	75,00	151.36	176.81	202.26	100,00	423,00
TCAP EPC						
TCAP AAGA	75,00	137.39	158.19	178.98	100,00	423,00
T PLP PCE/ASSP/AEPA						
T MACC/MCVA/MCVB	75,00	139.72	161.29	182.86	100,00	423,00

1/ Facturation

Vous recevrez une facture annuelle avec échéancier sur votre Espace Parent Ecole Directe en début d'année (restauration, contribution, cotisation, livres, TD, avance séjour...).

Pour les élèves boursiers, un avoir sera crédité sur votre facture à réception du versement effectif par le service académique des bourses de lycée à **chaque fin de trimestre**. Le montant trimestriel de cet avoir sera déduit de votre facture annuelle et votre échéancier sera automatiquement recalculé.

En fin d'année scolaire, un complément de facturation pourra être envoyé pour régulariser les dernières modifications comme des livres non rendus...

Pour être informé du dépôt de vos factures **dans votre espace Ecole Directe**, vous devez au préalable activer les « **notifications** » de la façon suivante :

dans Espace Personnel Ecole directe/Messagerie/Paramétrage/Email personnel

2/ Règlement

Pour les familles réglant par prélèvement automatique :

Le prélèvement sera effectué le 06 de chaque mois (échancier d'octobre à juillet sur la facture). Pour les factures ou avoirs complémentaires, l'échéancier se recalculera automatiquement.

Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié de l'établissement. Il assure en effet aux parents une meilleure sécurité et évite les inconvénients du paiement traditionnel.

Vous pourrez demander à tout moment l'arrêt du prélèvement automatique sur un simple appel téléphonique au service comptabilité.

Pour les familles réglant par chèque :

Le règlement sera à envoyer ou déposer avant le 06 de chaque mois. Pour les factures ou avoirs complémentaires, l'échéancier se recalculera automatiquement.

3/ Demande de changement de régime

- Demi-pension : Pour changer de statut ou de forfait en cours d'année, la modification est possible à chaque fin de trimestre en informant le Responsable de la vie scolaire Mr Mercier (par courrier/mail/EcoleDirecte).
- Internat : **une indemnité de résiliation de deux mois sera exigée en cas de départ de l'internat en cours d'année.** Le montant de l'hébergement facturé est un forfait annuel, il n'y a pas de déduction en cas d'absence maladie, période de stage.
- Repas occasionnel
Le prix du repas occasionnel est de 7.85 €, payable sur facture complémentaire.

4/ Prise en charge par des organismes sociaux

- Pour les élèves dont la scolarité est prise en charge par un organisme social, les familles doivent impérativement fournir au secrétariat la prise en charge donnée par les services sociaux (sans ce document la facture sera adressée à la famille en totalité).

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à appeler Mme Beaufils au 02.41.83.15.06 ou Madame BRARD au 02.41.83.15.03.

L'échéancier à prendre en compte est celui indiqué sur la dernière facture déposée sur EcoleDirecte dans l'onglet « Documents » OU alors il est consultable dans l'onglet « Situation financière ».

Le Directeur,
D. PICQUES

